

## DÉLIBÉRATION

### du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 8 novembre 2022

#### Délibération n°2022-085 : Nouvelle Bonification Indiciaire – Actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit

Le conseil d'administration,

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publiques et aux assurances sociales, notamment son article 27 ;

Vu le décret n°94-1067 du 8 décembre 1994 instituant la NBI dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 avril 1999 modifiant l'arrêté du 30 avril 1997 fixant les conditions d'attributions ;

Vu la délibération n° 2022-027 du conseil d'administration de l'UBS en date du 24 mai 2022 portant approbation de la liste des fonctions pouvant ouvrir droit à attribution d'une NBI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité technique lors de sa séance du 10 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité des suffrages exprimés l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) avec la prise en compte :

- De la responsabilité de la reprographie de l'IUT de Lorient, à compter du 01/09/2022 ;
- Et de la responsabilité du Service « Stratégie patrimoniale et énergétique » à compter du 01/12/2022.

Membres en exercice : 28  
Membres présents : 14  
Membres représentés : 4

Suffrages exprimés : 16  
- Pour : 16  
- Contre : 0

Abstentions : 2  
Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Document en annexe :

- Liste des fonctions ouvrant droit à la NBI actualisée

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : **21 novembre 2022**

